



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 février 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250221-D20250002510-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 35

Dont vote par procuration : 7

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00025/2025 du 21/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 15 février 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Étaient présents : (27)

OBJET :

Mise à disposition du
gymnase Jean-François
HORY et de la MJC de
Mamoudzou à L'ONG
WORLD CENTRAL
KITCHEN

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire) Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MAD (3ème adjointe au Maire), Mme Hadia MAD ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9ème adjointe au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 27/02/2025 que la convocation avait été faite le 15/02/2025.

Le Maire.

Absents : (15)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire)

Absents excusés : (0)

Procuration : (7)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Inayatie KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (9ème adjointe au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI (Maire), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant le désastre engendré par le cyclone Chido et la volonté de la ville de venir en aide à la population en favorisant la préparation et la distribution de repas à destination des plus démunis ;

Considérant la difficulté à trouver des locaux en bon état répondant aux critères liés à cette opération ;

Considérant la demande de mise à disposition du gymnase Jean-François HORY et de la MJC de Mamoudzou par l'ONG WORLD CENTRAL KITCHEN afin qu'elle procède au stockage de denrées en grandes quantités et à la fabrication de repas distribués au sein des villages ;

Considérant que cette ONG s'est engagée à demeurer présente sur notre territoire jusqu'au retour d'une situation un tant soit peu normale ;

Considérant qu'elle fournit actuellement dans les villages plus de 45 000 repas par jour en employant des personnes de la commune au sein de la MJC et en commandant des repas aux restaurateurs de la place ;

Considérant qu'à ce titre, les conventions sont proposées du 26 décembre 2024 au 15 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de mettre à disposition les locaux de la MJC de Mamoudzou au tarif de mille euros (1 000 €), assortie d'un dépôt de caution de trois mille euros (3 000 €).

Article 2 : de mettre à disposition les locaux du gymnase Jean-François HORY au tarif de mille euros (1 000 €), assortie d'un dépôt de caution de trois mille euros (3 000 €) et de la prise en charge des frais de réparation du sol du gymnase dans la limite de 100 000 €.

Article 3 : d'inscrire ces recettes au budget communal 2025.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/02/2025

Le Maire

Abstention (0) :
Contre (0) :